



COMMUNE DE FERREYRES

Rte des Bois 3
1313 Ferreyres

Tél. 021 866 12 02 - Fax. 021 866 12 04
administration@ferreyres.ch

INFORMATION AUX HABITANTS

Décompte d'heures de commune

Si vous avez œuvré pour la commune, au sein d'une commission, d'un groupe de travail, du bureau du Conseil, comme employé ou autre, nous vous prions d'adresser votre décompte d'heures d'ici le 14 décembre 2018 midi dans la boîte aux lettres de l'administration, pour un versement encore en 2018.

Tous les décomptes arrivés après cette date seront honorés en 2019. N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées de paiement.

Un décompte d'heures de commune type est disponible sur le site internet (documents-infos utiles/décompte d'heures de commune) ou sur demande au greffe.

Cartes journalières CFF

La Municipalité a décidé de poursuivre le subventionnement de carte journalière CFF au prix de fr. 40.00.

Les cartes peuvent être réservées en ligne, par téléphone ou directement au guichet de la bourse communale de La Sarraz.

Offres dernière minute : si des cartes journalières sont encore disponibles pour le jour même, ces dernières sont mises en vente au guichet de l'administration communale de La Sarraz, pour le prix de fr. 10.00 ou fr. 20.00. Informations disponibles sur le site de la commune de La Sarraz : www.lasarraz.ch.

Déneigement

Nous vous rappelons quelques règles de base afin d'éviter tout désagrément, avec l'arrivée de l'hiver :



- ❄️ chacun est responsable de munir son véhicule d'un équipement adéquat
- ❄️ **seules les routes communales sont déneigées**, les propriétaires sont responsables du déneigement de leurs accès et chemins privés.
- ❄️ aucun véhicule ne devra être stationné sur la chaussée afin de permettre le passage de la lame
- ❄️ aucune réclamation ne sera admise en cas de blocage de véhicule dû au déneigement.

Attention aux chutes ! Les bords de routes peuvent être gelés et ne sont pas toujours dégagés.

Taxes déchets

Le coût des taxes fixes déchets sera modifié dès le 1er janvier 2019, comme suit :

- taxe fixe par ménage « personne seule », fr. 115.00 (au lieu de 100.00) ;
- taxe fixe par ménage « famille », fr. 192.00 (au lieu de 167.00).

Cette augmentation permettra de couvrir par les taxes la quasi totalité des charges liées à la gestion des déchets. La Municipalité a par contre décidé de conserver le statu quo concernant le coût de la taxe au sac.

Pour rappel, la loi fédérale sur la protection de l'environnement édicte que c'est au détenteur de déchets qu'il appartient de prendre en charge le coût de leur élimination et non, par exemple, au contribuable. La loi cantonale sur la gestion des déchets précise que les communes financent les coûts d'élimination des déchets urbains par le biais de taxes.

Info mail

Afin d'être avisé-e des urgences, comme par exemple la fermeture de route, etc. au plus vite, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de vous inscrire et de donner votre adresse mail au greffe municipal. Les avis seront adressés avec les adresses mail en copie cachée (non visibles des autres destinataires).

Atelier construction de nichoirs

Le Torcol, le rouge-queue à front blanc et le moineau friquet sont trois espèces en difficultés chez nous. Afin de favoriser ces espèces la Commission de développement durable a lancé un appel aux propriétaires de la Commune, afin qu'ils acceptent de poser des nichoirs chez eux.

L'appel a été entendu et ce sont une vingtaine de nichoirs qui doivent être construits!

Venez nous aider à construire ces nichoirs en participant à l'atelier de fabrication qui aura lieu le **samedi 26 janvier 2019 de 10h00 à 16h00**.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Les enfants de moins de 8 ans devront toutefois être accompagnés d'un parent.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous inscrire auprès de l'administration communale par téléphone au 021 866 12 02 (répondeur en cas d'absence) ou par mail à administration@ferreyres.ch.

Déchets végétaux

Pour donner suite à une intervention au Conseil général et selon un constat récurrent, la place de déchets végétaux est très mal utilisée, ce qui engendre une augmentation des interventions et donc des coûts. Merci donc de déposer les végétaux en débutant par le fond de la place et de compléter le tas le plus en hauteur possible.

Fermeture du local déchets

Le local déchets sera fermé les lundis 24 et 31 décembre 2018. Ouverture les vendredis 28 décembre 2018 et 4 janvier 2019 de 19h à 19h30.

Et pour finir l'année par un moment convivial, Mme Barbara Zippo organisera un **vin chaud le 28 décembre 2018 au local déchets**. Nous la remercions chaleureusement.

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du 17 décembre 2018 au 6 janvier 2019

Pour toute urgence, veuillez contacter le municipal du dicastère concerné et pour toute demande de carte d'identité, veuillez vous adresser au centre de biométrie à Lausanne (tél. 0800 011 291 - info.passeport@vd.ch - www.biometrie.vd.ch).



La Municipalité vous souhaite d'ores et déjà une belle fin d'année, de scintillantes Fêtes et ses meilleurs vœux pour 2019